



Regroupement familial

Par diak195

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de regroupement familial auprès de l'OFII

et au mois de février 2021 l'ofii m'a envoyé un courrier que mon dossier a été transmis à la préfecture de l'essonne

le 18Mai le service des étrangers de l'essonne m'envoie un courrier que je dois effectuer un changement d'adresse avant le 10juin 2021 et c'est ce que j'ai fait ,mais jusqu'à ce jour plus de contact de la préfecture de l'essonne malgré mes différents relance de mail pour obtenir le suivie de mon dossier

J'aimerais savoir qu'elle est la procédure a suivre